

Provins, le 16.03.2026

Olivier Lavenka

Maire de Provins

*Vice-Président du
Conseil départemental
de Seine-et-Marne*

Envoi de manière dématérialisée (article L.2121-10 du CGCT)
Et envoi papier

Cher(e) collègue,

A la suite des élections portant renouvellement du Conseil Municipal et en vertu des articles L. 2121-7 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Municipale consacrée à l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire le :

Vendredi 20 mars 2026 à 19 h
(Mairie – Salle du Conseil),

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Fixation du nombre des Adjointes
- Election des Adjointes
- Lecture de la charte de l'élue local et information sur les conditions d'exercice des mandats municipaux (article L.1111-1-1 du CGCT)
- Indemnités de fonction des élus
- Délégations du Conseil Municipal donnée au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous prie de croire, Cher(e) collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA